

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 0008/2021

Objet: Rapport d'activités 2019 - SIGEIF.

Conseillers en exercice : 27

Présents: 22

Pouvoirs: 5

Absents: 0

Votants: 27

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents :** Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés: Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Dominique HUMEZ représentée par Céline MONASSA, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Samantha CRISIAS représentée par Alphonse BOYE.

Absents:/

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3;

Vu le rapport d'activités du SIGEIF pour l'année 2019;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie est adhérente au SIGEIF;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activités pour l'année 2019 du SIGEIF (document annexé à la présente délibération).

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 26 janvier 2021

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.